



Référence : CU 2022/121(C)/DTA/CEB/ISS

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime présente ses compliments à la [[[AddressLine1]]] [[[toUNOV]]] et a l'honneur d'inviter le Gouvernement à participer en qualité d'observateur à la **treizième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption**, qui se tiendra dans la **salle des plénières du bâtiment M**, au Centre international de Vienne, à Vienne (Autriche), du **15 au 17 juin 2022**.

Le Groupe de travail a été constitué par la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 3/2, intitulée « Mesures préventives », en tant que groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé de la conseiller et de l'aider à mettre en œuvre le mandat dont elle a été investie en matière de prévention de la corruption.

Le projet d'organisation des travaux de la treizième réunion (voir annexe jointe) a été établi conformément aux instructions figurant dans le plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence pour 2022-2023, qui a été approuvé par le Bureau de la Conférence le 1^{er} mars 2022, de sorte que le Groupe d'examen de l'application puisse participer à l'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Les thèmes de discussion de la treizième réunion seront les suivants : a) la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application de la Convention ; et b) les défis et les bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption.

La documentation de la réunion, comprenant notamment l'ordre du jour provisoire annoté et l'organisation des travaux, sera disponible en ligne dans toutes les langues officielles de l'Organisation aux adresses suivantes :

<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/session13.html>

ou

<http://myconference.unov.org>

[[[AddressLine1]]]
[[[toUNOV]]]
[[[City]]], [[[CountryAddressName]]]

Sous réserve de l'évolution de la situation relative à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est actuellement prévu que cette réunion se tienne en présentiel. Les membres des délégations inscrits pourront suivre les débats en ligne sur la plateforme Interprefy, mais ils n'auront que des possibilités très limitées de faire des déclarations à distance. Pour faciliter le travail des interprètes, seules 30 minutes seront réservées aux déclarations en ligne au cours de chaque séance de trois heures. Ainsi, pour aider les interprètes et éviter les problèmes techniques, le Gouvernement est encouragé à faire en sorte, dans la mesure du possible, que les déclarations soient prononcées par les représentantes ou représentants présents dans la salle des conseils. Les délégations sont également invitées à communiquer une version écrite des déclarations nationales générales (en envoyant à l'adresse uncac@un.org un courrier électronique ayant pour objet « 13th WGP National statement – [nom du pays] ») afin qu'elles soient publiées dans une section prévue à cet effet sur le site Web de la réunion (<https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/session13.html>). Des informations plus détaillées sur les modalités d'organisation de la réunion seront disponibles sur ce site.

L'inscription des participantes et participants est ouverte ; elle se fera au moyen du système INDICO, accessible par le lien suivant :

<https://www.unodc.org/unodc/corruption/registration/june-2022-uncac-meetings/>

Le Gouvernement est informé qu'une note verbale officielle doit être téléchargée dans le système INDICO, ainsi que les informations requises pour chaque membre de la délégation (nom, titre, adresse électronique individuelle, participation en présentiel ou en ligne). Le secrétariat n'approuvera les demandes d'inscription qu'après les avoir confrontées à la note verbale officielle téléchargée sur la plateforme INDICO. Le Gouvernement est prié de bien vouloir communiquer la note verbale aux personnes désignées pour le représenter, afin que celles-ci puissent terminer leur inscription dès que possible et le **8 juin 2022** au plus tard, le respect de ce délai devant permettre au secrétariat d'achever tous les préparatifs techniques de la réunion. Le secrétariat ne sera malheureusement pas en mesure de donner suite aux demandes d'inscription après cette date.

Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption à sa treizième réunion et le Groupe d'examen de l'application à sa treizième session doivent tenir des **réunions conjointes** sur des questions thématiques et relatives à l'assistance technique (réf. : CU 2022/119(C)/DTA/CEB/CSS). Compte tenu de ces réunions conjointes et pour des raisons techniques, **le Gouvernement est prié de n'émettre qu'une seule note verbale, où sera indiquée la composition de sa délégation pour les deux réunions.** Les réunions conjointes sont traitées comme une seule manifestation dans INDICO.

Le secrétariat continuera de suivre la situation liée à la pandémie de COVID-19 ; il communiquera en temps utile aux personnes inscrites des informations à jour, qu'il affichera également sur le site Web de la réunion, si des changements doivent être apportés aux dispositions décrites ci-dessus et si l'accès au Centre international de Vienne doit être restreint.

Le 6 mai 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'SMP' with a long horizontal stroke extending to the right.